



# Calédonienne des Eaux

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 14 DEC. 2015									
direction de	N° 32833									
l'environnement	Dir.	CE	CEM	CE	SGM	SAF	SCIED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ							X			
COPIE										
OBSERVATIONS	17 DEC. 2015 ✓(A) → BICPE → 18/12 → W									

17 DEC. 2015

Directeur de la DENV  
6, route des artifices  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 09 décembre 2015

No Réf. : 305/2015/MB/FD

**Objet :** Remise en conformité suite à la visite réalisée le 23 octobre 2015 sur la plateforme de compostage de Nakutakoin, commune de Dumbéa

**Affaire suivie par :**

Monsieur le Directeur,

Suite aux non conformités relevées lors de votre visite du 23 octobre 2015, nous vous prions de trouver ci-joint les éléments suivants :

- La déclaration de mise en service de la plateforme de compostage
- Le plan de localisation des risques
- Une plaquette des consignes qui seront affichées sur le site

Vous trouverez également en pièces jointes, les analyses des eaux du bassin de rétention dont une effectuée avant la mise en service de la plateforme de compostage. Les eaux présentant un pH non conforme aux seuils fixés par l'arrêté 2282-2012/ARR/DENV sont neutralisées avant rejet ou traitement par une station d'épuration.

L'analyse des éléments traces métalliques réalisée sur le lot 6 est en cours. Nous vous ferons parvenir les résultats dès réception.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Technique.

Président de l'Assemblée de la Province Sud  
Direction de l'Environnement  
6, route des artifices  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

**Nouméa, le 18 novembre 2015**

**No Réf. :** 294-2015/MB/FD

**Affaire suivie par :** Méryle BLOC (75 54 43)

**Objet :** Déclaration de mise en service

Monsieur le Président,

Je vous déclare la mise en service de la plateforme de boues de stations d'épuration et de déchets verts broyés soumis à déclaration selon l'arrêté n°2282-2012 du 26 décembre 2012, à la date du 16 février 2015.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Technique,





**PORT DES GANTS LORS DE LA MANIPULATION DES DÉCHETS**



**PORT DU CASQUE À PROXIMITÉ DES ENJNS EN MOUVEMENT**



**SIGNALISATION OBLIGATOIRE**



**PORT DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE**

*Sur la plateforme*



**ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISÉES**



**APPORT DE FEU INTERDIT**

*Sur le portail d'entrée*

*Sur la plateforme*



**BAIGNADE INTERDITE**



**RISQUE DE CHUTE ET DE NOYADE**

*Au niveau du bassin de rétention*

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.  
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: CDE BOUES 50900	Echantillon prélevé par	: MB
N° d'enregistrement	: 1405776	Date de prélèvement	: 13/10/14
Nature du prélèvement	: AUTRE	Date d'arrivée au laboratoire	: 13/10/14
Lieu du prélèvement	: BASSIN NAKUTAKOIN	Date début d'analyse	: 13/10/14
		Date de validation	: 20/10/14

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
pH.....	8,83		0,05
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	22,8	°C	0,1
(Méthode d'analyse : THERMOMÈTRE)			
<b>PARAMETRES CHIMIQUES</b>			
Demande biochimique en oxygène.....	< 1	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension.....	9	mg/l	2
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO.....	< 3	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

### COMMENTAIRES :

Transport non conforme (non réfrigéré) Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 20 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire,

EN/CAN/13

Indice de révision : a

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: CDE BOUES 50900	Echantillon prélevé par	: DE
N° d'enregistrement	: 1502650	Date de prélèvement	: 14/04/15
Nature du prélèvement	: AUTRE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/04/15
Lieu du prélèvement	: PLATEFORME NAKUTAKOIN	Date début d'analyse	: 14/04/15
		Date de validation	: 22/04/15

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
pH.....	10,06		0,05
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	22,3	°C	0,1
(Méthode d'analyse : THERMOMÈTRE)			
<b>PARAMETRES CHIMIQUES</b>			
Demande biochimique en oxygène.....	30	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension.....	70	mg/l	2
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO.....	138	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 22 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire,

EN/CAN/13

Indice de révision : a

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demander	: NOUMEA STEPS Exploitation	Echantillon prélevé par	: BLOC.M
N° d'enregistrement	: 1505016	Date de prélèvement	: 16/07/15 à 9:30
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 16/07/15 à 10:15
Lieu du prélèvement	: Plateforme Nakutakoin	Date début d'analyse	: 16/07/15
		Date de validation	: 31/07/15

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
pH (2).....	9,90		0,05
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	22,8	°C	0,1
(Méthode d'analyse : THERMOMETRE)			
<b>PARAMETRES CHIMIQUES</b>			
Demande biochimique en oxygène.....	36	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	161	mg/l	2
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	247	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le chiffre (2)

### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Analyse n°1505016 : Page 2 / 2

Nouméa, le 31 Juillet 2015

Le Chef de Laboratoire,

EN/CAN/13

Indice de révision : a

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.  
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: CDE BOUES 50900	Echantillon prélevé par	: MB
N° d'enregistrement	: 1505450	Date de prélèvement	: 5/08/15 à 10:00
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/08/15 à 11:00
Lieu du prélèvement	: PLATEFORME NAKUTAKOIN	Date début d'analyse	: 5/08/15
		Date de validation	: 17/08/15

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
pH (2).....	10,47		0,05
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	21,3	°C	0,1
(Méthode d'analyse : THERMOMÈTRE)			
<b>PARAMETRES CHIMIQUES</b>			
Demande biochimique en oxygène.....	45	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	266	mg/l	2
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	365	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le chiffre (2)

### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne  
des Eaux



COFRAC  
ACCREDITATION  
N° 1-5711  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
ESSAIS WWW.COFRAC.FR



LA QUALITE  
POUR L'EAU

Analyse n°1505450 : Page 2 / 2

Nouméa, le 17 Août 2015

Le Chef de Laboratoire,

EN/CAN/13

Indice de révision : a